



Délibération n°2016-42

Conseil d'administration du 15 décembre 2016

Objet : Renouvellement à la fonction de 1^{er} vice président du conseil d'administration de la CNRACL modifiant la délibération n°2015-2 du 29 janvier 2015

M. Domeizel, Président de séance,
rend compte de l'exposé suivant

EXPOSE

Vu l'avis de parution au Journal officiel du 14 janvier 2015 des résultats des élections des représentants élus au conseil d'administration de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales,

Vu l'article 11 du décret n°2007-173 du 7 février 2007 modifié, qui dispose que le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et cinq vice-présidents,

Vu les articles 1, 2, 7, 8, 9 du règlement intérieur qui en précisent les modalités,

Vu la délibération n°2015-2 du 29 janvier 2015 par laquelle le conseil proclame les résultats des élections du président et des cinq vice-présidents pour le mandat 2015-2020,

Considérant

- la démission du 1^{er} vice président notifiée au président du conseil d'administration le 14 décembre 2016,
- la proclamation des résultats par le président du bureau de vote lors de la séance du 15 décembre 2016,

Le Conseil d'administration,

- ***proclame Mme Cécile Marchand, élue première vice-présidente du conseil d'administration de la CNRACL au 1^{er} tour, à l'unanimité des suffrages,***
- ***modifie en conséquence la composition du bureau fixée par la délibération n°2015-2 du 29 janvier 2015.***

Bordeaux, le 15 décembre 2016

La secrétaire administrative du conseil,

Virginie Lladeres